

Fiche de sécurité

V52 PATE LAVE-MAINS

Fiche de sécurité du 27/07/12, révision 6

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIÉTÉ

Nom commercial : V52 PATE LAVE-MAINS

Type de produit et utilisation : Détergent en pâte

Fournisseur :

Ind. Chimica Reggiana spa Via Gasparini, 7 42100 REGGIO EMILIA Italie Tél. 0522-517803

Fax 0522-514384

Numéro d'appel d'urgence de la société et/ou d'un organisme officiel de consultation :

INDUSTRIA CHIMICA REGGIANA spa Tél. 0522-517803

2. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Produit cosmétique conforme aux dispositions de la Directive 76/765 CEE et 93/35 CEE. Voir ci-dessous les substances contenues qui sont dangereuses pour la santé aux termes de la directive 67/548 CEE et ses modifications ou pour lesquelles il existe des limites d'exposition reconnues :

Sodium Dodecylbenzenesulfonate CAS 25155-30-0 EINECS 2466804 R34 R22 < 5%

Polyoxyethylene Monoundecyl Ether (undeceth-8) CAS 34398-01-1 R22 R41 < 5%

Methylchloroisothiazolinone CAS 26172-55-4 EINECS 2475007 R34 R43 < 0,03%

Methylisothiazolinone CAS 2682-20-4 EINECS 2202396 R34 R43 < 0,03%

Autres substances selon la nomenclature INCI classées comme étant non dangereuses :

Aqua, Polyurethane, Sodium Tallowate, Pentasodium triphosphate, Glycerin, Sodium

stearate, Titanium Dioxide, Simethicone, Parfum.

3. IDENTIFICATION DES DANGERS

Aucun danger spécifique n'est à attendre dans les conditions normales d'utilisation.

4. PREMIERS SECOURS

Contact avec la peau : aucun danger spécifique n'est à attendre dans les conditions normales d'utilisation.

Contact avec les yeux :

Rincer abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Tenir les yeux à l'écart de la lumière. Si l'irritation persiste consulter un médecin et lui montrer la fiche de sécurité.

Ingestion :

Ne pas faire vomir. Laver la bouche et les lèvres avec de l'eau seulement si la victime est consciente ; consulter un médecin et lui montrer la fiche de sécurité.

Il est possible d'administrer du charbon actif en suspension dans de l'eau ou de l'huile de vaseline minérale médicinale.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Produit non inflammable

Moyens d'extinction recommandés : anhydride carbonique - poudre - eau pulvérisée

Moyens d'extinction interdits : aucun

Moyens de protection contre l'incendie : équipement normal pour les intervenants

Indications supplémentaires : recueillir séparément l'agent extincteur et l'éliminer selon les normes en vigueur pour la protection de l'environnement en ayant recours à une société spécialisée.

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Méthodes de nettoyage :



Fiche de sécurité

V52 PATE LAVE-MAINS

Recueillir avec des moyens mécaniques ou absorber avec du matériau inerte. Laver avec de l'eau et éliminer conformément à la réglementation en vigueur. Ne pas jeter à l'égout.
Précautions individuelles : aucune
Après l'avoir recueilli, laver avec de l'eau la zone et le matériel contaminé.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation : aucune mesure particulière n'est requise.
Stockage:
Ranger les récipients fermés hermétiquement dans un local sec, frais et bien ventilé.
Stocker à l'écart de l'humidité, de manière à conserver les propriétés techniques du produit.
Conserver à une température comprise entre 10 et 35° C.
Tenir à l'écart des sources de chaleur.

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Aucune mesure particulière ne doit être adoptée pour l'utilisation normale.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect à 20° C: Pâte
Couleur : Claire
Odeur : Lavande
pH : 9,3±1
Point d'éclair : non inflammable
Auto-inflammation : non auto-inflammable
Propriétés explosives : non explosif
Propriétés comburantes : non comburant
Point d'ébullition : sans objet
Densité relative : 1.00
Hydrosolubilité : Oui
Pression vapeur : sans objet
Viscosité : sans objet
Densité vapeur : sans objet
Vitesse d'évaporation : sans objet

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stable dans des conditions normales.
Conserver à une température comprise entre 10 et 35° C.
Éviter l'exposition à l'humidité et aux sources de chaleur.
Substances à éviter :
Aucune.
Produits de décomposition dangereux :
Aucun.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Il n'y a pas de données sur l'expérimentation animale.
Ce produit est une préparation chimique conforme à la réglementation en vigueur en matière de cosmétiques.
Conformément au décret Législatif 126/97 et à la Directive 93/35 CEE, en vue de garantir la sécurité du consommateur, le produit a été soumis à un contrôle avec résultat favorable qui a fait l'objet d'une communication ministérielle.
Le résultat du contrôle est conservé auprès du siège de l'entreprise.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES



Fiche de sécurité

V52 PATE LAVE-MAINS

Si le produit est utilisé suivant les bonnes pratique d'emploi et aux doses conseillées, il ne présente aucun danger spécifique pour l'environnement. Éviter les gaspillages et ne pas évacuer inconsidérément le produit ou l'emballage dans l'environnement.
Biodégradabilité supérieure à 90% (Méthode OECD Confirmatory Test)

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES A L'ÉLIMINATION

Récupérer si possible.
Élimination du produit : diluer dans l'eau et éliminer conformément à la réglementation en vigueur.
Élimination de l'emballage : nettoyer les récipients avec l'eau et les éliminer conformément à la réglementation nationale et locale (DPR 10/09/82 n° 915 et Décret législatif 22/97).

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Substance non dangereuse et non soumise à des conditions particulières en matière d'ADR
Route et Train (ADR/RID) : N/A
Avion (ICAO/IATA) : N/A
Maritime (IMDG/IMO) : N/A
Polluant marin : Non

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

DM 28/01/1992:
Le produit est classé comme substance dangereuse aux termes de la Directive 88/379 CEE.
Fiches de Sécurité D.91/155/EEC : Produits et substances dangereuses.
Révision D93/112/EEC
Directive 2001/58/CE
ÉTIQUETAGE DE SUBSTANCES D.88/379/CEE révision D.93/18 CEE (3e APT)
CATÉGORIE DE DANGÉROSITÉ CEE : NON DANGÉREUX
Classes de solvants selon le DPR 203/88 : Sans objet

En cas de nécessité, se référer aux réglementations suivantes :

- Loi 11.10.1986 et Dlgs 24.04.1997 n° 126 en matière de cosmétiques.
- Loi 136 du 26.04.1983 : Biodégradabilité des détergents
- Loi 319 du 10.05.76: Limite d'évacuation dans les eaux superficielles 2 mg/l référée aux tensioactifs

Décret Législatif 19.09.1994 n° 626 et ses modifications : sécurité des travailleurs
Décret Législatif 02.02.2002 n° 25

16. AUTRES INFORMATIONS

Principales sources bibliographiques :

- NIOSH - Registry of toxic effects of chemical substances (1987)
- I.N.R.S. - Fiche Toxicologique
- ECDIN : Environmental Chemicals Data and Informatio Network - Join Research Centre, Commission of the European Communités
- SAX's Dangerous Properties of Industrial Materials - Eight Edition - Van Nostrand Reinold

Les informations contenues dans cette fiche sont basées sur l'état actuel de nos connaissances à la date indiquée ci-dessus. Elles se réfèrent uniquement au produit et ne constituent aucune garantie de propriétés particulières.

L'utilisateur est tenu de s'assurer que ces informations sont adaptées et exhaustives pour l'emploi spécifique qu'il doit faire du produit.

Cette fiche annule et remplace toute édition précédente.